

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 13 novembre 2023
N° CP-2023-9-8-1
N° applicatif 7459

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Direction

Direction de la commande publique

ADOPTION DE CONVENTIONS DE BONNES PRATIQUES EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE

Résumé : Il est proposé d'adopter la Convention de bonnes pratiques dans les marchés de bâtiment élaborée conjointement par la CeA et les Fédérations Françaises du Bâtiment du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, ainsi que la Charte relations fournisseurs et achats responsables proposée par la Médiation des entreprises du Ministère de l'Economie, des Finances, et de la Souveraineté industrielle et numérique. La signature de ces conventions aura lieu lors du Salon des achats responsables organisé par la Collectivité européenne d'Alsace le 27 novembre 2023 à l'Hôtel d'Alsace de Strasbourg.

Contexte :

Le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), adopté le 19 juin 2023, a notamment pour objectif de renforcer l'attractivité des achats de la Collectivité européenne d'Alsace en accentuant les relations partenariales avec les acteurs économiques locaux.

Dans ce cadre, les actions n°1 et 2 ont pour objet respectivement d'organiser un salon inversé des achats et de contractualiser avec les fédérations et corporations locales.

La Collectivité européenne d'Alsace organise à cet effet son premier salon inversé des achats : l'ensemble des fournisseurs habituels, des entreprises et partenaires sont invités pour prendre connaissance des attendus et des exigences formulées par la collectivité dans ses achats à venir. Le salon se déroulera le 27 novembre 2023 à l'Hôtel d'Alsace de Strasbourg : il accueillera un village de partenaires, des tables-rondes thématiques, présentera le SPASER et le prévisionnel des achats stratégiques de la collectivité pour 2024. Deux cérémonies de signature de chartes de bonnes pratiques auront également lieu lors du salon.

1/ La Convention de bonnes pratiques dans les marchés du bâtiment élaborée conjointement par la Collectivité européenne d'Alsace et les Fédérations Françaises du Bâtiment d'Alsace

Suite aux premières rencontres de la filière bois organisées par la Collectivité européenne d'Alsace en novembre 2022, les Fédérations Françaises du Bâtiment du Haut-Rhin et du

Bas-Rhin ont proposé à la collectivité d'adopter une convention de bonnes pratiques dans le domaine des marchés publics du bâtiment.

Elle a été élaborée conjointement par les fédérations et les directions des achats et de la commande publique, de l'immobilier et des moyens généraux. Elle a été validée par les élus membres de la Commission d'appel d'offres le 29 août 2023.

La convention liste les engagements réciproques de la Collectivité européenne d'Alsace et des fédérations et de leurs adhérents pour :

- Renforcer la visibilité des achats de la Collectivité européenne d'Alsace
- Simplifier la rédaction des offres par les entreprises
- Adapter les marchés publics aux circonstances économiques
- Favoriser l'accès des entreprises aux procédures de mise en concurrence
- Stimuler la concurrence
- Détecter les offres anormalement basses
- Lutter contre la concurrence déloyale, la fraude au détachement et limiter les risques de travail dissimulé

Les fédérations signataires s'engagent à promouvoir ces engagements réciproques auprès de leurs adhérents. Un comité de suivi sera mis en place entre les parties prenantes pour évaluer annuellement la portée de la convention et son éventuelle adaptation.

2/ La Charte relations fournisseurs et achats publics responsables proposée par la Médiation des entreprises

Portée depuis 2010 par le Médiateur des entreprises (MDE) avec le Conseil National des Achats (CNA), et forte aujourd'hui de plus de 2200 signataires, la Charte relations fournisseurs et achats publics responsables présente aujourd'hui un impact positif sur les relations d'affaires, notamment vis-à-vis des très petites, petites et moyennes entreprises (TPE-PME).

Les signataires publics et privés de la charte manifestent leur volonté de mettre en œuvre un plan de progrès continu au sein de leur organisation et d'améliorer leurs relations fournisseurs dans un cadre de confiance réciproque.

Les 10 engagements de la Charte Relations fournisseurs et achats responsables sont les suivants :

- Assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs
- Entretien d'une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs, favorable au développement de relations collaboratives
- Identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs
- Impliquer les organisations signataires dans leur filière
- Apprécier l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie
- Intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale
- Veiller à la responsabilité territoriale de son organisation
- Le professionnalisme et l'éthique de la fonction achats
- Une fonction Achat chargée de piloter globalement la relation fournisseurs
- Une fonction de médiateur "relations fournisseurs", chargé de fluidifier les rapports internes et externes à l'entreprise

En adoptant cette charte, la Collectivité européenne d'Alsace s'inscrit dans les axes stratégiques environnementaux et économiques de son SPASER, en impliquant notamment ses TPE et PME alsaciennes dans une relation respectueuse et dans la réponse à ses achats responsables.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la Convention de bonnes pratiques élaborée avec les Fédérations Françaises du Haut-Rhin et du Bas-Rhin
- D'approuver la Charte relations fournisseurs et achats publics responsables de la Médiation des entreprises
- De m'autoriser à signer ces deux conventions.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.